

Département du **LOIRET**

Communauté de Communes
de la Beauce Loirétaine

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la salle polyvalente de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :.....42

Conseillers présents :.....29

Pouvoir(s) :6

Votants :.....35

Conseillers titulaires présents :

Artenay : DAUDIN René, GUDIN Pascal, CHEVOLOT Laurence

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Cercottes : DUMINIL Marie-Paule, SAVOURE-LEJEUNE Martial

Chevilly : JOLLIET Hubert, LORCET Dominique, JOVENIAUX Nadine (à partir de la délibération n°C2024_68), PELLETIER Claude, LEGRAND Catherine

Coinces : PAILLET Alban

Gémigny : CAILLARD Joël

Gidy : BUISSON Annick, PERDEREAU Benoit

Huète : BRACQUEMOND Thierry

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Patay : GUISET Eric, PINET Odile

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Péray la Colombe : PELE Denis

Saint Sigismond : BOISSIERE Isabelle

Sougy : DAVID Eric, LEGRAND Fabienne

Tournoisis : Muriel BATAILLE

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

Trinay : SOUCHET Christophe

Conseillers suppléants présents ayant pris part au vote :

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis suppléant de PINSARD Yves

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Artenay : JACQUET David donne pouvoir à CHEVOLOT Laurence

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à Hubert JOLLIET

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE-TOURNE Aline donne pouvoir à BRACQUEMOND Thierry

Gidy : MERCIER Véronique donne pouvoir à BUISSON Annick

Patay : Patrice VOISIN donne pouvoir à BOISSIERE Isabelle

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie donne pouvoir à DAVID Eric

Conseillers absents :

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Cercottes : EDRU Pascal

Gidy : BERNABEU Jean-Paul,

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

Numéro de délibération	Objet	Rapporteur	Décision
C2024_67	Désignation d'un secrétaire de séance	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2024_68	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires – avis de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2024_69	PLU de Huisseau-sur-Mauves – Personnes Publiques Associées – avis de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	Hubert JOLLIET	Approuvée à l'unanimité
C2024_70	PLUiH de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun – Personnes Publiques Associées – avis de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	Hubert JOLLIET	Approuvée à l'unanimité
C2024_71	Plan Climat Air Energie Territorial – avis de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2024_72	Convention de portage entre la ville de Chevilly et l'EPFLi – avis de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2024_73	Transfert de la compétence Eau potable – Transfert des résultats Eau potable à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine – Budget Eau potable	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2024_74	Service de l'eau potable – Convention d'interconnexion avec la Communauté de Communes de la Forêt	Fabienne LEGRAND	Approuvée à l'unanimité
C2024_75	Désignation d'un référent déontologue	Isabelle BOISSIERE	Approuvée à l'unanimité
C2024_76	Budget assainissement – Admission en non valeur	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2024_77	Observatoire Régional des Transports – Approbation de la convention	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2024_78	Inscription des projets supra communaux dans le contrat d'engagement départemental – Modification des termes de la délibération	Thierry BRACQUEMOND	Approuvée à l'unanimité
C2024_79	Service eau potable – marchés à bons de commande – autorisation de signer le marché	Fabienne LEGRAND	Approuvée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
A Sougy, le 21 juin 2024

Le Président,
Thierry BRACQUEMOND



Publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 21 juin 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS cedex 1 – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.